



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 21 OCTOBRE 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE,
CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2020-029 DU 26 AVRIL
2020.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Eric Westram, président
Madame Sylvie Surprenant, vice-présidente
Madame Marlene Cordato, déléguée
Monsieur Jean Comtois, délégué
Monsieur Philip Panet-Raymond, représentant
Monsieur Luc Vézina, représentant
Madame Christine Beaudette, représentante
Monsieur Patrick Archambault, représentant

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative
Monsieur Christian Schryburt, coordonnateur du comité de gestion

*Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de
gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée
conformément à l'entente intermunicipale.*

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-10-123

Il est **PROPOSÉ, APPUYÉ** et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 35**.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-10-124

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Marlene Cordato
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour, tel que modifié par l'ajout du point 6.4;
3. Secrétariat corporatif;



No de résolution
ou annotation

- 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 septembre 2021;
4. Direction générale;
 - 4.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 4.2 Prévisions budgétaires 2022 – Planification quinquennale 2022-2026 – Programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024
 - 4.3 ADOPTION – Nouvel organigramme (Octobre 2021)
 - 4.4 NOMINATION – Poste d'inspecteur-chef, soutien aux opérations – M. Serge Harvey, matricule 228
 - 4.5 DÉPÔT – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste mensuelle des employés embauchés – Septembre 2021
 - 6.2 Départ à la retraite – M. Richard Lauzon, aviseur technique
 - 6.3 Départ à la retraite – Mme Josée Chartrand, préposée aux télécommunications
 - 6.4 Embauche temporaire – Chef de service Finances et trésorerie
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Septembre 2021 – 343 439,62 \$
8. Régime de retraite;
9. Affaires juridiques;
10. Avis de motion ou adoption de règlements;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRETARIAT CORPORATIF

3.1

2021-10-125

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 septembre 2021 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 septembre 2021 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2021-10-126

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

4.2

2021-10-127

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 – PLANIFICATION QUINQUENNALE 2022-2026 – PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2022 ont été dressées et que celles-ci comprennent une estimation de la contribution financière de chacune des villes membres pour cet exercice financier;

ATTENDU QUE conformément aux articles 473 et 468.51 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil de la Régie ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2022, de la planification quinquennale 2022-2026 et du programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 et qu'ils ont signifié leur accord;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les prévisions budgétaires doivent être transmises pour adoption à chaque ville dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant
APPUYÉ par Marlene Cordato
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires de la Régie dressées pour l'exercice financier 2022;

DE TRANSMETTRE à chacune des villes membres les prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2022 afin que celles-ci soient adoptées conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'ADOPTER la planification quinquennale 2022-2026 de la Régie;

QUE les demandes de paiement de la contribution financière de chacune des villes membres s'effectuent au début de chaque trimestre conformément à l'article 468.46 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

4.3

2021-10-128

ADOPTION – NOUVEL ORGANIGRAMME (OCTOBRE 2021)

ATTENDU QU'EN raison de modifications à la structure organisationnel e de la Régie, il y a lieu d'entériner un nouvel organigramme;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Marlene Cordato
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ADOPTER le nouvel organigramme de la Régie (version octobre 2021).

4.4

2021-10-129

NOMINATION – POSTE D'INSPECTEUR-CHEF, SOUTIEN AUX OPÉRATIONS – M. SERGE HARVEY, MATRICULE 228

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'adoption de l'organigramme (version Octobre 2021) et de la création de la division du soutien aux opérations, un poste d'inspecteur-chef responsable de cette division a été créé;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de nommer l'inspecteur Serge Harvey à ce poste;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la nomination de M. Serge Harvey au poste d'inspecteur-chef, division soutien aux opérations et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-18.

4.5

2021-10-130

DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des deux derniers mois :

- Contrat d'entretien des applications financières pour un (1) an (2022), conclu avec le fournisseur PG Solutions inc. pour la somme de 33 494,52 \$ (taxes incluses) (contrat autorisé par la résolution 2021-09-116);
- Contrat relatif au montage de nouveaux véhicules à usage policier acquis en 2021, conclu avec le fournisseur Cyberkar, pour la somme de 41 965,88 \$ (taxes incluses).

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2021-10-131

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – SEPTEMBRE 2021

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de septembre 2021 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-17.

6.2



No de résolution
ou annotation

2021-10-132

DÉPART À LA RETRAITE – M. RICHARD LAUZON, AVISEUR TECHNIQUE

VU la réception d'une lettre de la part de M. Richard Lauzon avisant la Régie de son départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Sylvie Surprenant
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre d'avis de retraite de M. Richard Lauzon, aviseur technique, datée du 28 septembre 2021 (retraite effective le 1^{er} mai 2022);

DE CONFIRMER la date effective de retraite ci-haut mentionnée.

Le conseil et la direction remercient M. Richard Lauzon, aviseur technique, pour toutes ses années de loyaux services et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre d'une retraite bien méritée.

6.3

2021-10-133

DÉPART À LA RETRAITE – MME JOSÉE CHARTRAND, PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

VU la réception d'une lettre de la part de Mme Josée Chartrand avisant la Régie de son départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant
APPUYÉ par Marlene Cordato
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre d'avis de retraite de Mme Josée Chartrand, préposée aux télécommunications, datée du 7 octobre 2021 (retraite effective le 1^{er} novembre 2021);

DE CONFIRMER la date effective de retraite ci-haut mentionnée.

Le conseil et la direction remercient Mme Josée Chartrand, préposée aux télécommunications, pour toutes ses années de loyaux services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre d'une retraite bien méritée.

6.4

2021-10-134

EMBAUCHE TEMPORAIRE – CHEF DE SERVICE FINANCES ET TRÉSORERIE



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'annonce du congé de maternité de Mme Janie Marchand, chef de service – finances et trésorerie par intérim, remplaçant Mme Isabelle Filion actuellement en congé de maternité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler temporairement le poste de chef de service – Finances et trésorerie;

CONSIDÉRANT le processus entrepris pour l'embauche d'une personne à ce poste;

VU les recommandations du comité de sélection d'embaucher temporairement Mme Anik Bourdon, au poste de chef de service – Finances et trésorerie temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Marlene Cordato
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'EMBAUCHER Mme Anik Bourdon à titre de chef de service – Finances et trésorerie temporaire à compter du 8 novembre 2021;

QUE sa rémunération ainsi que ses conditions de travail soient telles que stipulées au *Répertoire des conditions de travail des cadres* en vigueur;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-130-01-142.

La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-19.

7. FINANCES

7.1

2021-10-135

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – SEPTEMBRE 2021 – 343 439,62 \$

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière par intérim dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de septembre 2021 totalisant un montant de 343 439,62 \$.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.



No de résolution
ou annotation

10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-10-136

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **9 h 37**.

Monsieur Eric Westram
Président

Me Sandra De Cicco
Secrétaire corporative